



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois d'août 2023

Sources : Gendarmerie nationale et Sécurité Publique

Août 2023

		Évolution / août 2022	
Tués	2	↗	0
Blessés	17	↗	11
Accidents corporels	14	↗	9

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

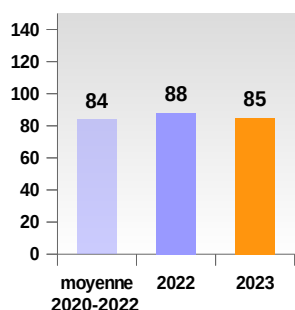
19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Accidents mortels 2023

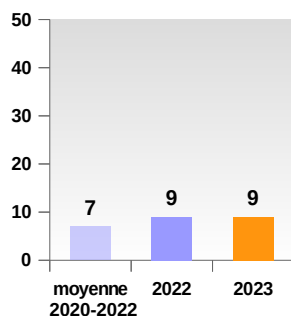


Les chiffres depuis le début de l'année

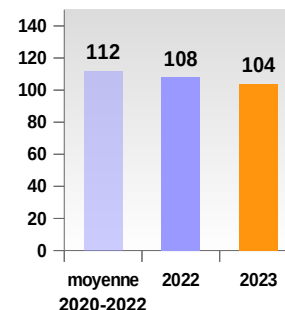
Accidents corporels



Tués



Blessés



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Septembre 2022 – Août 2023	135	14	168
Septembre 2021 – Août 2022	141	15	170
Évolution	- 4 %	- 7 %	- 2 %

Prévention - conseils

BIENTÔT LE CHANGEMENT D'HEURE... Quelques préconisations pour circuler en toute sécurité :



Quand je suis piéton, cycliste ou usager vulnérable de manière générale :

- . Je me rends visible : vêtements rétro-réfléchissants, brassards réfléchissants aux poignets et jambes, j'actionne mes feux de position (obligatoires à l'avant et à l'arrière des vélos et trottinettes électriques par exemple).
- . Je m'assure que les autres usagers comprennent mes intentions. Je cherche leur regard et communique par gestuel.
- . Je tiens compte des angles-morts des usagers avec qui je partage l'espace routier.
- . Je reste prudent pour traverser la chaussée et j'emprunte les passages protégés.



Quand je suis conducteur en voiture, moto ou véhicules lourds :

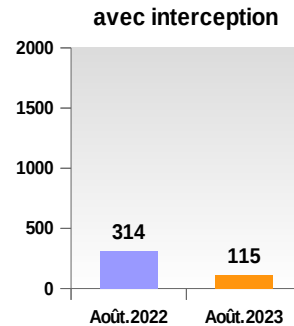
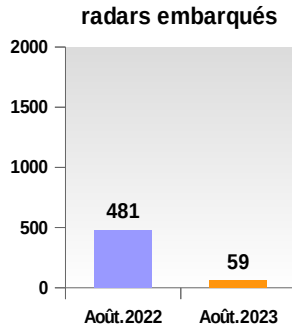
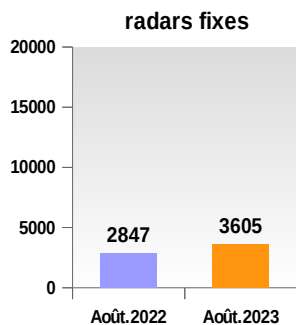
- . J'allume les feux de position ou de croisement du véhicule pour être détectable et visible par les autres. J'utilise mes clignotants pour manifester mes changements de direction.
- . Je contrôle les angles-morts avant de changer de direction et de dépasser.
- . Je vérifie la présence des autres usagers avant de rejoindre ou quitter un arrêt ou un stationnement.
- . Je m'assure de ne pas gêner avant d'ouvrir ma portière pour quitter mon véhicule stationné.
- . Je circule avec les vitres désembuées et propres.
- . Je m'écarte d'au moins 1 mètre des piétons et cyclistes.



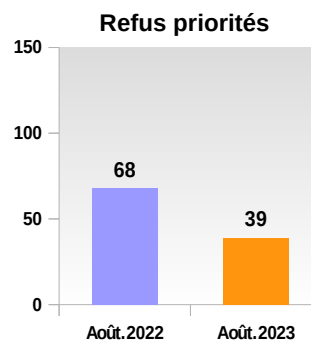
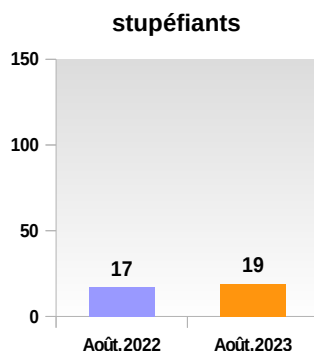
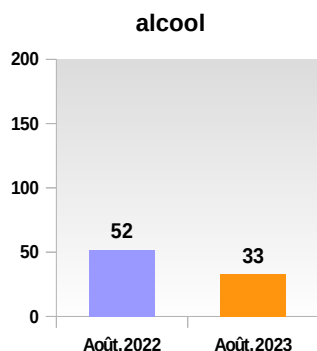
ON RETIEN : lorsque la visibilité est réduite (luminosité faible ou intempéries),

- ▶ On circule à allure adaptée
- ▶ On augmente les distances de sécurité pour se laisser le temps d'agir.

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation - sanctions

Exemples de sanctions encourues en cas de non – respect des règles du code de la route :

- Circuler avec des feux défaillants (véhicule catégorie A, B, C et D) : **135 €**
- Défaut d'usage du clignotant : **35 € et retrait de 3 points.**
- Défaut de gilet haute visibilité et de triangle de signalisation de danger à utiliser en cas d'accident ou danger sur la route : **135 €.**
- Circuler avec des pneus usés : **135 €.**
- Non respect des distances de sécurité pour dépasser ou croiser un cycliste ou un piéton : **135 € et suspension de permis pouvant aller jusqu'à 3 ans.**
- Défaut du port du gilet haute visibilité en circulant à vélo (conducteur et passager) hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est réduite : **jusqu'à 150€**
- Non-port du casque attaché pour les cyclistes de moins de 12 ans : **jusqu'à 750 €**
- Non-signalement d'un changement de direction à vélo
Circulation sans feux de signalisation ou sans sonnette ou sans catadioptre } **35 €**